

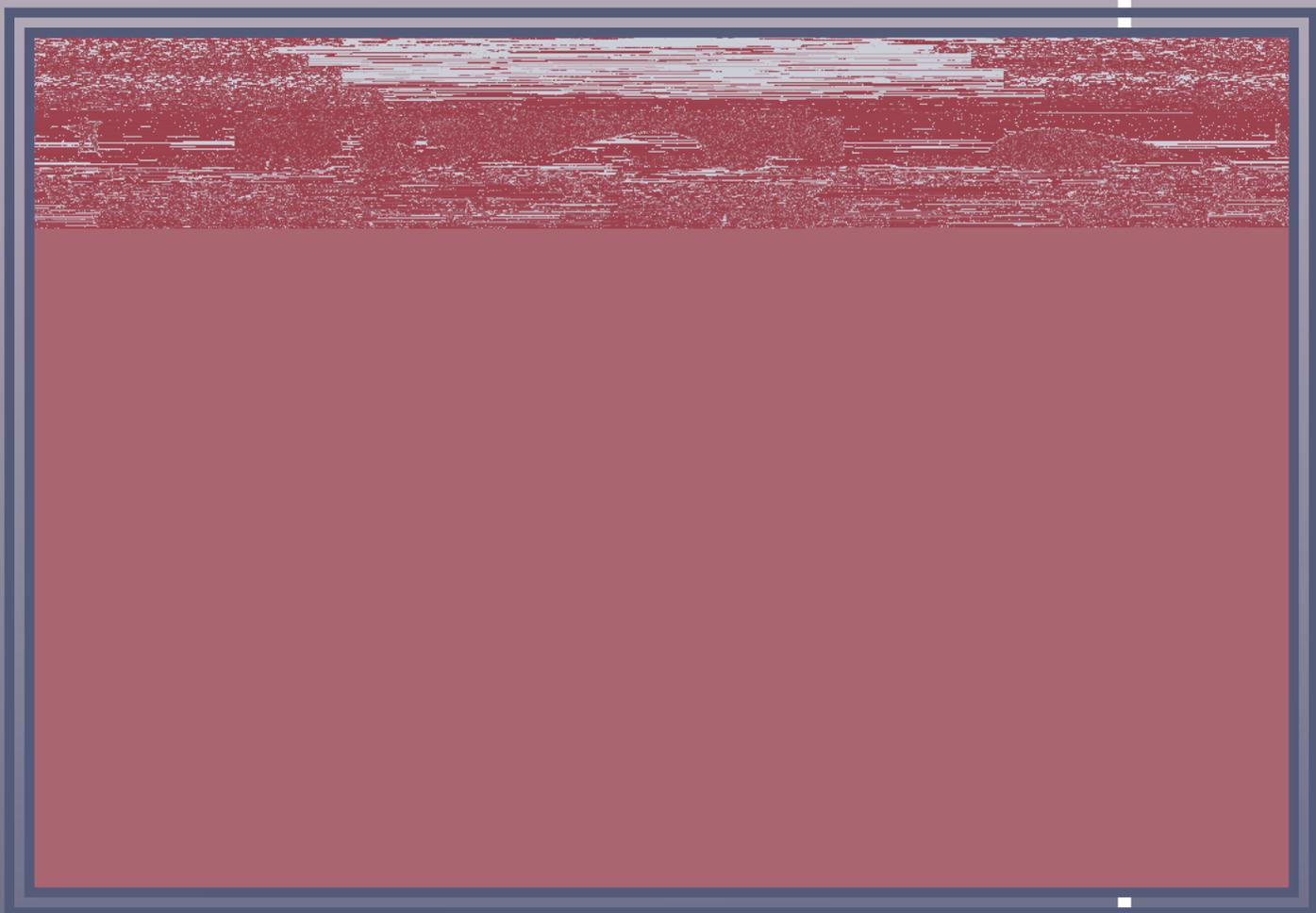
femmes en l'an 2000 et au-delà



TEXTE PUBLIÉ POUR PROMOUVOIR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

Septembre 2005

et autonomisation des femmes par les technologies de l'information et des communications



Edwina Sandys

NATIONS UNIES
Division de la promotion de la femme
Département des affaires économiques et sociales

I. Introduction

haut niveau des technologies de l'information et des communications afin de donner une orientation générale à

Les technologies de l'information et des communications et le développement

Le rôle des technologies de l'information et des communications comme instrument de développement a retenu ces dernières années l'attention soutenue de l'Organisation des Nations Unies. Des partenariats stratégiques ont été créés avec des donateurs, le secteur privé et la société civile, tandis que des groupes de travail et des équipes spéciales ont été mis en place pour intensifier la collaboration inter-institutions dans l'ensemble du système des Nations Unies.

En 2000, le Conseil économique et social a adopté un communiqué ministériel sur le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances¹. En 2001, le Secrétaire général a créé un groupe d'étude de

reconnues, les avantages qu'offrent ces technologies sont inégalement répartis à l'intérieur des pays et entre les pays. L'expression «fracture numérique» désigne les écarts dans les ressources et les moyens d'accès et d'utilisation effective de ces technologies en faveur du développement qui existent dans les pays et entre les pays, les régions, les secteurs et les groupes socio-économiques.

Cette fracture numérique est souvent caractérisée par un faible niveau d'accès aux technologies. La pauvreté, l'analphabétisme, le manque de connaissances informatiques et les obstacles linguistiques sont au nombre des facteurs qui font obstacle à l'accès aux infrastructures de ces technologies, en particulier dans les pays en développement. Les chiffres relatifs à l'utilisation de l'Internet qui ont été recueillis en 2003 par l'Union internationale des télécommunications (UIT) illustrent cet écart en matière d'accès. C'est ainsi qu'en 2003, les États-Unis ont déclaré avoir 5 558 usagers de l'Internet pour 10 000 personnes, contre 690 utilisateurs pour 10 000 personnes en Asie et 156 utilisateurs pour 10 000 en Afrique⁷.

L'enthousiasme suscité par l'expansion rapide des TIC et leurs applications est à l'origine de diverses initiatives visant à encourager l'utilisation des TIC au service du développement, notamment sous forme de travaux de recherche, de projets, d'ateliers et autres activités. Bon nombre de ces initiatives visaient à remédier à l'aggravation de la fracture numérique. Une attention accrue est maintenant accordée à l'examen et à l'évaluation de l'impact de ces initiatives. Les premières conclusions laissent apparaître des résultats mitigés après 10 années d'expérience des technologies de l'information et des communications au service du développement.

Un rapport du programme InfoDev-Opemene des 6cd(U489n-0.02chnologieeeeeeeeeeeeeeeeeeeeeeeTD(par0.0461 r 741.

les attitudes et le comportement des individus. Ces textes lançaient un appel en faveur de l'autonomisation des femmes grâce à l'amélioration de leurs compétences, de leurs connaissances, de l'accès aux technologies de l'information et de l'utilisation de ces technologies¹³. L'objectif stratégique ci-après y était notamment énoncé : «Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication»¹⁴.

Sur la base des connaissances et de l'expérience accumulées au cours des cinq années précédentes, la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue en juin 2000 pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action¹⁵ a reconnu que les TIC avaient créé de nouvelles possibilités pour les femmes et avaient contribué à la mise en commun des connaissances, à la création de réseaux et d'activités de commerce électronique. Les Etats Membres ont reconnu que la pauvreté, le manque d'accès et de possibilités, l'analphabétisme (y compris l'ignorance de l'informatique) et les obstacles linguistiques empêchent les femmes de se servir des technologies de l'information et de la communication, y compris de l'Internet. Des mesures ont été proposées pour garantir que les femmes bénéficient pleinement des TIC, notamment d'une égalité d'accès à l'éducation, à l'information et à la possibilité de diriger des entreprises dans le domaine des TIC et d'une égalité d'accès à la production et à la consommation de TIC dans le cadre de partenariats publics et privés¹⁶.

Plus tard au cours de la même année, le Conseil économique et social a déclaré dans le communiqué ministériel sur le développement et la coopération internationale au vingt-et-unième siècle¹⁷ qu'il a adopté, que «leur potentiel est énorme pour ce qui est d'aider à promouvoir un développement durable, d'autonomiser les individus, y compris les femmes et les jeunes, de renforcer les capacités et les compétences, d'aider les petites et moyennes entreprises, de réduire la misère et de renforcer la participation des individus et la prise

de décisions en connaissance de cause à tous les niveaux»¹⁸. Le Plan d'action que le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications a adopté en novembre 2001 visait à fournir une tribune pour analyser la manière dont les programmes de promotion de

ci25 jeuned00mcontu0dicer lesTj0.0902w Tation, 5accès Tc 0.5264es jeuns tech

se retrouve directement aussi bien dans la Déclaration de principes que dans le Plan d'action du Sommet, un certain nombre d'objectifs liés à l'attention accordée aux sexospécificités dans les documents issus de ce sommet ont été atteints.

L'un des paragraphes figurant dans la première partie de la Déclaration de principes exprimait clairement ce qui suit : «[N]ous affirmons que le développement des TIC offre des chances immenses aux femmes, qui devraient faire partie intégrante de la société de l'information et en être des acteurs clefs. Nous sommes résolus à faire en sorte que la société de l'information favorise l'autonomisation des femmes et leur participation pleine et entière, à égalité avec les hommes, dans toutes les sphères de la société, à tous les processus de prise de décision. Nous devrions favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et, à cette fin, utiliser les TIC comme outil»³⁸.

Le Plan d'action fait état des besoins spéciaux des femmes en matière de renforcement des capacités (supprimer les barrières qui existent entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'enseignement et de la formation aux TIC), de création d'un environnement propice (promotion de la participation des femmes à la formulation des politiques en matière de TIC), des applications des TIC (télésanté et cybertravail), de diversité et d'identité culturelles (renforcement des activités qui privilégient les programmes différenciés dans l'enseignement scolaire ou extrascolaire pour tous et qui permettent aux femmes d'améliorer leurs capacités de communication et d'utilisation des médias), de médias (image équilibrée et diversifiée des femmes et des hommes dans les médias), de suivi et d'évaluation (élaboration d'indicateurs ventilés par sexe sur l'utilisation des TIC et les besoins dans ce domaine, et mise au point d'indicateurs de performance mesurables pour évaluer les répercussions sur la vie des femmes et des jeunes filles des projets TIC bénéficiant d'un financement).

L'absence au Sommet de délégations ayant des qualifications ou une expérience des questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a été l'une des raisons pour lesquelles une attention suffisante n'a

pas été accordée aux perspectives sexospécifiques. De nombreuses délégations se composaient de fonctionnaires des ministères du commerce et des télécommunications. Un autre obstacle majeur à la défense de l'égalité des sexes lors du Sommet mondial tenait à l'hypothèse selon laquelle la défense du principe de l'égalité des sexes incombe principalement aux femmes. Les défenseurs du principe de l'égalité des sexes se sont souvent trouvés dans l'obligation d'appeler l'attention des participants sur les questions d'égalité dans le cadre de réunions régionales et thématiques de la société civile en rapport avec les médias, la sécurité des réseaux et les droits de l'homme, par exemple.

Phase 2 du Sommet mondial sur la société de l'information

La Déclaration de principes du Sommet mondial réuni à Genève en 2003 proposait une «conception commune» de la société de l'information définie «conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'en respectant pleinement et en mettant en œuvre la Déclaration universelle des droits de l'homme»³⁹. Le Plan d'action⁴⁰ propose des mesures concrètes pour atteindre progressivement les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, ainsi que la Déclaration et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

La deuxième phase du SMSI s'attachera au suivi et à la mise en œuvre des mesures réalisables énoncées dans le Plan d'action⁴¹, notamment à l'élaboration d'un ensemble de repères ou d'indicateurs pouvant servir à évaluer des initiatives liées aux TIC au service du développement, à l'étude et à la formulation de «bonnes pratiques» et d'«enseignements à tirer» des TIC, enfin à la transmission des recommandations de deux groupes de travail sur les mécanismes de financement et la gouvernance de l'Internet créés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Les défenseurs de l'égalité des sexes se sont attachés à créer des réseaux pour aborder des questions très diverses dans une perspective sexo-

spécifique⁴² lors des préparatifs de la seconde phase du Sommet. Parmi les domaines prioritaires d'intervention figuraient l'action de groupes de pression en faveur de l'inclusion et de la sensibilisation aux problèmes hommes/femmes dans l'élaboration de politiques des TIC et de stratégies informatiques à l'échelon national ainsi que l'élaboration d'indicateurs et d'objectifs de TIC comme moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement⁴³.

Le financement des TIC pour le développement est une question capitale pour l'égalité des sexes. Le PNUD a commandité plusieurs documents d'information et de synthèse qui ont été établis à partir de consultations avec des organisations qui s'intéressent à l'utilisation des TIC par les femmes. Les résultats et les conclusions des travaux de l'équipe spéciale font allusion à l'importance de l'intégration des politiques relatives aux TIC dans les stratégies

travail englobe les questions de contenu (par exemple courrier poubelle, «contenu illégal et nuisible») et l'utilisation (par exemple l'utilisation de l'Internet pour des activités frauduleuses ou criminelles). Le groupe de travail a souligné tout particulièrement l'importance de la gouvernance de l'Internet par rapport aux aspects de développement de l'Internet, par exemple l'accès universel et peu coûteux aux infrastructures, le contenu, la diversité culturelle et linguistique, la formation et le renforcement des capacités. Les questions d'égalité des sexes ont été examinées dans le cadre des aspects de développement de la gouvernance de l'Internet, en particulier le renforcement des capacités dans les pays en développement et d'autres sujets de préoccupation liés à l'accès.

Une promotion active et visible de l'égalité des sexes figurait dans les travaux relatifs à la gouvernance de l'Internet. Toutefois, lorsque la gouvernance de l'Internet est envisagée d'un point de vue essentiellement technique, l'identification de points déterminés d'intervention et d'action en matière d'égalité des sexes se heurte à des difficultés. Des questions telles que l'accès aux infrastructures, la teneur et l'utilisation, ainsi que les droits de propriété intellectuelle et les aspects de développement fournissent aux défenseurs de l'égalité des sexes des zones d'intervention plus clairement définies. Il convient de rechercher les moyens de garantir que les recommandations concernant les futurs mécanismes de gouvernance offrent aux femmes des moyens plus efficaces de participer aux processus de gouvernance.

Dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information de 2005, un forum sur l'égalité des sexes et les technologies de l'information et des communications s'est tenu à Séoul (République de Corée) les 24 et 25 juin 2005 et a réuni des participants venus de 36 pays qui représentaient les milieux académiques, les ONG, les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé. La Déclaration de Séoul-Gyeonggi sur la participation des femmes à la société de l'information sur un pied d'égalité avec les hommes⁴⁵ qui a été élaborée par les participants à ce forum soulignait la

nécessité d'intégrer une perspective sexospécifique dans les débats sur le financement des technologies de l'information et des communications, notamment par le biais d'une budgétisation favorable aux femmes et d'interventions spécifiques à leur intention, en tenant compte des besoins des femmes marginalisées. S'agissant des mécanismes de gouvernance des TIC, cette Déclaration recommande la création de mécanismes multipartites à la fois au niveau mondial et au niveau national, avec des possibilités de participation pour les femmes. Parmi les autres questions sur lesquelles la Déclaration mettait l'accent figuraient la nécessité d'établir des statistiques ventilées par sexe, le renforcement des capacités pour l'analyse sexospécifique des politiques et des programmes des technologies de l'information et des communications, la création de nouveaux emplois pour les femmes, des possibilités accrues de participation des femmes à la prise de décision en matière de technologies de l'information et des communications et la nécessité d'investir dans les infrastructures et les services spécialement destinés aux femmes.

Dimensions sexospécifiques des technologies de l'information et des communications

L'analyse de la problématique hommes-femmes dans les technologies de l'information et des communications se fonde sur des analyses antérieures de la question dans le domaine technologique. Les technologies ont une structure qui correspond à la société et ont donc un impact différent sur les femmes et les hommes⁴⁶. L'aptitude des femmes à tirer parti des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et des communications pour leur autonomisation se heurte à différents obstacles, dont certains sont liés à des facteurs qui concernent aussi bien les hommes que les femmes, tels que l'infrastructure technique, les frais de connexion, les connaissances de l'informatique et des langues. Toutefois,

ces obstacles de caractère général sont bien souvent exacerbés par des considérations sexistes qui désavantagent plus particulièrement les femmes⁴⁷.

La plupart des femmes pauvres dans les pays en développement sont plus coupées de l'âge de l'information que les hommes qui connaissent la même pauvreté⁴⁸. Les femmes ont besoin des TIC pour les mêmes raisons que les hommes : accès à des données d'information importantes pour leur action productive, reproductive et communautaire et pour obtenir des ressources supplémentaires. L'accès à ces technologies peut permettre aux femmes et aux hommes de mieux faire entendre leur voix au sein de leur collectivité ou de leur gouvernement, et dans le monde en général. Les TIC offrent également aux femmes de la souplesse dans le temps et l'espace et peuvent présenter un intérêt particulier pour les femmes socialement isolées, y compris de nombreuses femmes dans les pays en développement.

Accès et utilisation efficace

L'accès désigne non seulement l'accès matériel aux technologies et à la possibilité de les utiliser, mais aussi la possibilité de mettre à profit l'information et les ressources disponibles. Les facteurs définis comme des restrictions à l'accès et à l'utilisation des technologies, à savoir la pauvreté, l'analphabétisme — y compris le manque de connaissances informatiques —, et les obstacles linguistiques, sont particulièrement sensibles pour les femmes. C'est ainsi que les femmes disposent probablement moins de leurs propres moyens de communication tels que radios, téléphones portables et ordinateurs. En outre, l'accès des femmes aux TIC et leur utilisation de ces technologies sont limités par des considérations indépendantes de l'infrastructure technologique. Les rôles et les liens sexospécifiques qui ont une base sociale jouent un rôle déterminant dans l'aptitude des hommes et des femmes à participer à la société de l'information sur un pied d'égalité⁴⁹. Un rapport de l'Unesco intitulé «Gender Issues in the Information Society» signale que l'aptitude des femmes à utiliser efficacement

les données d'information obtenues par le biais des TIC est de toute évidence liée à de nombreux facteurs sociaux tels que l'alphabétisme et l'éducation, l'emplacement géographique, la mobilité et la classe sociale⁵⁰.

Les femmes représentent une minorité des utilisateurs dans la plupart des pays développés et des pays en développement. Cette différenciation dans l'utilisation commence tôt, ainsi qu'on l'observe aux États-Unis où les garçons sont cinq fois plus nombreux que les filles à utiliser des ordinateurs à la maison et où les parents dépensent deux fois plus dans l'achat de pro-

Impact de l'utilisation des télécentres par les femmes en Asie du Sud

En 2002, l'UNESCO a analysé les possibilités qu'offrent les TIC pour contribuer à une réduction de la pauvreté dans neuf endroits situés dans cinq pays d'Asie du Sud. L'accès aux TIC représentait un accès réel et symbolique à la modernité, à l'avenir, à l'éducation et au savoir. Les centres de TIC étaient un lieu où les individus pouvaient faire l'expérience d'un sentiment de changement et de nouveauté. Cette étude a montré que les perspectives sexospécifiques déterminent dans une large mesure à la fois les effets positifs des

TIC pour l'autonomisation des femmes et les obstacles rencontrés. L'exclusion économique et sociale liée aux restrictions à la mobilité des femmes a été observée dans de nombreux foyers, l'interaction de la plupart des femmes se limitant généralement aux membres les plus proches de leur famille, à quelques voisins et à quelques membres de leur famille élargie. Ces restrictions ont eu pour effet de réduire l'accès des femmes à l'information et aux ressources offertes par les centres de TIC^d.

audience ayant une capacité de lecture limitée est capitale pour que les TIC répondent aux besoins des femmes dans les pays en développement.

Centres d'accès public

L'une des mesures adoptées pour améliorer l'accès des zones éloignées et des groupes marginalisés aux TIC consiste à développer des centres d'accès public tels que télécentres, centres d'information ou cybercafés. Ces télécentres peuvent faire partie d'institutions existantes telles que les centres de soins, les écoles et les centres communautaires.

Bien souvent, l'emplacement et le fonctionnement des centres d'accès public sont décidés sans tenir compte de certaines difficultés que cela comporte pour les femmes, par exemple heures d'ouverture incommodes (le soir notamment), problèmes de sécurité et absence de moyens de transport. Les rôles et les responsabilités multiples des femmes risquent ainsi de limiter le temps dont elles peuvent disposer pour utiliser ces centres. En outre, les femmes disposent souvent de moins de fonds à consacrer aux communications que les hommes. Les télécentres risquent de ne pas attirer les femmes du fait que l'attention est en grande partie consacrée au matériel, et non pas au contenu de l'information ou au contexte social⁵³. En conséquence, on

peut affirmer que les centres publics de TIC ont tendance à devenir des lieux réservés aux hommes et à gêner en fait l'accès des femmes⁵⁴.

La présence dans ces centres d'un personnel d'appui et de formation féminin peut faciliter l'utilisation des TIC par les femmes et les filles. L'expérience de certains télécentres à travers le monde a montré que les femmes sont plus à l'aise avec des formateurs femmes et, dans certains cas, sont en mesure de participer plus efficacement aux cours de formation qui leur sont exclusivement réservés⁵⁵. Le recrute-

ment de femmes pour diriger les télécentres ne garantit pas automatiquement un plus large accès des femmes au sein de la communauté. Une évaluation des télécentres financés par le programme Acacia en Afrique a montré que les femmes représentent généralement moins d'un tiers des personnes qui les utilisent, même lorsqu'elles disposent d'un personnel de formation et de communication féminin et de matériel de formation axé sur les femmes. D'autres solutions envisagées consistent à réserver certaines heures aux femmes exclusivement dans les centres existants ou d'y créer des salles réservées aux femmes⁵⁶.

Il est capital de faciliter l'accès des femmes à des programmes appropriés pour leur permettre d'exploiter pleinement les possibilités qu'offrent les centres d'accès public. Le reconditionnement et l'élargissement de l'information (téléchargement, simplification, adaptation de l'information aux conditions locales et traduction de cette information dans les langues locales), de même que la documentation et le téléchargement de données d'origine locale sont des mesures décisives pour améliorer la pertinence des télécentres et leur utilisation par les femmes⁵⁷.

Il existe des exemples positifs d'utilisation des centres publics pour accroître l'accès des femmes aux TIC et leur utilisation de ces technologies. Dans de nombreux pays d'Amérique latine, les télécentres communautaires offrent des exemples positifs de dé-

Des femmes ont signalé que leur participation au centre de TIC de Baduria, dans la partie occidentale du Bengale (Inde), leur avait assuré un plus grand respect dans leurs collectivités locales en raison des compétences qu'elles y avaient acquises : apprendre à se servir d'un ordinateur, avoir accès à l'information et la diffuser aux populations locales. Cela leur a permis de jouir d'un plus grand respect à la fois dans leur famille et dans

la collectivité. Les jeunes femmes ont estimé pouvoir aborder le marché du travail avec une confiance accrue. Des signes de solidarité sont également apparus ; étant donné que les femmes apprenaient ensemble à se servir d'ordinateurs au centre des TIC, elles parlaient souvent de leurs problèmes, créant ainsi entre elles un sentiment d'unité et faisant apparaître chez certaines des qualités de chef^e.

des tâches au sein des ménages ne se trouve pas modifiée. S'il est vrai que le travail à domicile permet aux femmes de continuer à s'acquitter des tâches domestiques qui sont traditionnellement les leurs, le coût peut en être très

dans les moteurs de recherche, les catalogues et autres sources⁷⁷. En Asie, on compte 2 197 langues parlées et 20 % seulement de la population est en mesure de communiquer en anglais⁷⁸. Les femmes représentent la majorité des personnes qui ne peuvent accéder à ces sources d'information en raison d'obstacles linguistiques⁷⁹.

Le principe du reconditionnement du contenu sur lequel reposent de nombreux projets en cours d'exécution est capital pour communiquer des informations aux femmes qui n'ont pas de raccordement à l'Internet. De nombreuses femmes qui disposent d'un raccordement, en particulier dans les pays en développement, servent de lien avec les groupes de leur collectivité qui n'ont pas de connexion en reconditionnant l'information qu'elles obtiennent en ligne et en la partageant par d'autres voies de communication et dans différentes langues⁸⁰.

L'aptitude des femmes à produire un contenu adapté à leurs besoins et à leurs priorités revêt une importance par-

améliorés en élargissant l'accès des femmes productrices et commerçantes aux marchés ainsi qu'à l'éducation, à la formation et aux possibilités d'emploi. En mettant à profit l'un des aspects les plus importants de la démocratisation de l'Internet — à savoir la création d'espaces en ligne à l'abri du harcèlement —, les femmes peuvent, grâce à la liberté d'expression et au respect du caractère privé des communications, s'opposer à la discrimination sexuelle et défendre leurs droits.

L'expérience accumulée à travers l'Afrique, l'Europe orientale, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes offre des solutions novatrices pour accéder aux TIC et les utiliser comme moyen de participation et, ce qui est particulièrement important, pour contribuer à l'autonomisation des femmes. C'est ainsi par exemple qu'au Sénégal, le projet multimédia Caravane a donné aux femmes rurales la possibilité de développer leur propre conception de la manière dont les TIC peuvent être utilisées pour mieux répondre à leurs besoins et à leurs objectifs de développement. Au Kenya, des tisserands hommes et femmes ont reçu une formation pour apprendre à utiliser l'Internet afin de se familiariser avec de nouvelles techniques de tissage et à obtenir des prix plus réalistes pour leurs produits. En Ouganda, l'Association ougandaise des femmes dans les médias a créé un programme radiophonique — *Mama FM* — auquel les femmes peuvent participer activement en se familiarisant avec des questions

de développement telles que les droits de l'homme, les enfants, la gouvernance, la nutrition ou la santé. En Pologne, le Réseau féminin Est-Ouest a diffusé des informations pour accroître la participation des femmes au processus d'adhésion à l'Union européenne dans les pays qui souhaitent en devenir membres. Ces projets illustrent la portée des TIC et montrent clairement que des technologies telles que la radio, la télévision et les CD-ROM sont parfaitement acceptables et représentent bien souvent des formes plus efficaces de TIC que les solutions axées sur le Web, car elles peuvent résoudre des problèmes tels que ceux liés à la langue, à l'analphabétisme ou à l'accès à l'Internet⁹².

L'émergence des nouvelles technologies et la convergence croissante de tous les médias ont eu un impact décisif sur les activités menées par le mouvement des femmes en matière d'information et de communications. Les technologies nouvelles offrent des possibilités novatrices d'interaction sociale, notamment sous forme de dialogue d'égal à égal et d'aval en amont, ainsi que des possibilités nouvelles pour la collecte, la reproduction et la diffusion de données d'information qui concernent les femmes. Des possibilités accrues existent pour la diffusion nationale, régionale et mondiale de nouvelles produites par les femmes, dont l'essentiel était autrefois transmis par le bouche à oreille. L'Internet a fait entrer les nouvelles et les points de vue féminins dans le domaine public, une

multitude de sites Web étant spécifiquement sinon exclusivement ciblés sur les femmes⁹³.

L'accès à la technologie ne représente qu'un aspect des questions qui influent sur les possibilités d'autonomisation, sur lesquelles influent également les aspects sociaux et culturels, dont la classe, l'âge, l'ethnicité et la race. Des femmes qui appartiennent à la même catégorie sociale peuvent ne pas avoir les mêmes possibilités d'accès aux TIC.

Autonomisation des femmes en milieu rural

La Résolution 58/146 de l'Assemblée générale a souligné qu'il est nécessaire que les femmes rurales aient accès aux technologies de l'information et des communications et puissent participer pleinement aux activités dans ce domaine. Dans cette résolution, l'Assemblée générale invitait les participants au Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève et à Tunis, à tenir compte, lors de l'examen des questions d'égalité entre les sexes, des priorités et des besoins des femmes et des filles rurales en tant qu'utilisatrices actives de l'information et à faire en sorte qu'elles participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies mondiales en matière de technologies de l'information et des communications.

L'accès effectif aux TIC et leur utilisation peuvent améliorer les aptitudes des femmes à diriger et à participer aux activités communautaires et au développement économique. Les femmes rurales se trouvent toutefois à l'échelon le plus bas de la fracture numérique entre les sexes. Selon les conclusions de l'UIT, l'insuffisance des infrastructures, le coût de ces technologies et l'éducation constituent les principaux obstacles pour les femmes des régions rurales en Afrique. À cela viennent s'ajouter d'autres difficultés en matière de temps disponible, de situation géographique des infrastructures, enfin de normes sociales et culturelles⁹⁴. L'amélioration de l'accès et de la participation des femmes rurales en matière

La création de clubs radiophoniques féminins au Zimbabwe a permis à des femmes de se mettre en réseau avec d'autres femmes des régions rurales et à participer à la vie politique. Au Zimbabwe, quelque 52 clubs d'écoute radiophonique féminins participent au projet de développement par la radio qui vise à permettre aux femmes rurales d'avoir accès à la radio et de participer à l'élaboration de programmes fondés sur leurs be-

soins et priorités de développement. Les femmes posent aux représentants des milieux politiques des questions qui sont transmises par un responsable de l'information. Les réponses des responsables sont ensuite intégrées à l'émission hebdomadaire. Le programme est maintenant élargi aux femmes de la Sierra Leone afin d'intensifier leur participation à la vie civile et politique dans le cadre de la reconstruction de leur pays^m.

de TIC se trouvera entravée si les moyens d'accès aux infrastructures, routes et moyens de transport par exemple, à l'éducation, à la formation et aux ressources économiques, y compris aux moyens de financement, ne sont pas développés. Les formes multiples des technologies de l'information et des communications atteignent un plus grand nombre de femmes dans les régions rurales.

Des organismes des Nations Unies se sont employés à garantir l'accès des femmes aux TIC et leur utilisation de ces technologies dans de nombreuses régions rurales. Le PNUD et le Fonds du Japon pour la femme et le développement ont appuyé des programmes en Inde, au Cameroun, en Égypte, au Rwanda, en Ukraine et au Bhoutan afin de faciliter l'accès des femmes rurales aux technologies de l'information et des communications. C'est ainsi qu'en Égypte, des cliniques modèles ont été inaugurées dans des zones rurales; elles donnent notamment accès aux informations relatives à la santé et à des programmes de formation dans ce domaine qui s'appuient en grande partie sur les technologies de l'information et des communications. En Ukraine, dans le cadre d'un projet intitulé «Sustaining Women Farmers» (Soutenir les agricultrices), environ 2 000 femmes envisageant de créer des entreprises ont participé à des séminaires de formation aux technologies de l'information et des communications. Dans les États arabes, UNIFEM a financé la participation des femmes aux TIC par l'intermédiaire d'un nouveau partenariat établi dans le cadre d'une initiative appuyée par le Gouvernement jordanien et intitulé «le village électronique». Le projet offre des possibilités nouvelles sur le plan



TIC qui tienne compte des sexospécificités est indispensable pour garantir que les filles auront le même accès aux

nages touchés par le VIH/sida, en particulier en Afrique, où le sida demeure un problème majeur et où les femmes et les filles sont souvent les plus touchées par la pandémie. Les femmes courent plus de risques d'infection par le VIH, notamment en raison des inégalités entre les sexes. Elles assument d'importantes responsabilités dans les soins aux victimes du VIH/sida et dans la survie des familles. Leur action se trouve limitée par l'absence de droits à l'héritage et aux biens, le chômage, l'absence d'accès aux ressources et de contrôle sur ces ressources ainsi que les mauvaises conditions sanitaires, dont la malnutrition.

Conditions propices à l'autonomisation politique des femmes

À travers le monde, les gens se servent des technologies nouvelles comme jamais auparavant pour créer des réseaux, lancer des mouvements, participer à la vie politique et mener une action de sensibilisation. Les femmes et leurs organisations ont été les premières à utiliser les TIC à des fins stratégiques et d'autonomisation pour défendre leurs droits. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tout comme l'examen quinquennal et l'examen décennal de l'application du Plan d'action en 2000 et 2005, ont

conduit à la création de vastes réseaux et à une mobilisation massive du mouvement féministe à travers le monde grâce aux technologies de l'information et des communications.

Des organisations telles que

Accès aux services publics en Inde

Gyandoot est un projet intranet réalisé dans le district de Dhar, dans l'Etat de Madhya Pradesh, pour relier 21 cybercafés situés en bordure de routes dans des agglomérations centrales. Parmi les services fournis figurent l'indication des prix à la ferme pour les produits agricoles, la reproduction des registres cadastraux, la possibilité de remplir des demandes d'attestation de caste, de revenus et de domicile, l'envoi des livrets des exploitants agricoles et l'octroi de prêts par courriel. Ce projet permet aux femmes de mieux comprendre

les procédures locales et d'y avoir plus facilement accès. Par le biais de l'Internet, elles peuvent déposer des plaintes concernant des sources générales de mécontentement en étant certaines de recevoir une réponse par e-courriel dans les sept jours qui suivent. Les plaintes déposées portent notamment sur le mauvais fonctionnement des pompes à main, les absences de membres du personnel enseignant et les difficultés d'approvisionnement en semences et en engrais^w.

de communication des femmes tirent pleinement profit des technologies nouvelles pour faire mieux entendre la voix des femmes marginalisées. L'apparition des TIC a facilité l'établissement d'autres organisations axées sur les médias et d'ONG qui s'intéressent à des questions auxquelles les moyens d'information de masse n'accordent pas une attention suffisante et a permis d'atteindre de larges sections de la population que les principaux médias n'atteignaient pas auparavant. L'Internet a permis de diffuser largement des nouvelles concernant les femmes et leurs opinions, d'innombrables sites Web leur étant spécifiquement sinon exclusivement consacrés.

Les technologies de l'information peuvent contribuer à accroître la constitution de réseaux par des femmes pour la défense de leurs droits sociaux et politiques, le renforcement de leur participation au processus politique, l'appui à l'action menée par les femmes élues et l'amélioration de l'accès des femmes à l'administration publique et à ses services.

Cybergouvernance

Les technologies de l'information et des télécommunications offrent un moyen puissant d'améliorer la gouvernance et de renforcer la démocratie et l'autonomisation des citoyens. Ces technologies peuvent contribuer à encourager plus de transparence dans l'administration publique en renforçant l'interaction

entre les pouvoirs publics et les citoyens, en revitalisant les institutions civiques et les débats publics, en favorisant l'équité et l'égalité et en autonomisant les minorités¹⁰⁶. Ces technologies peuvent jouer un rôle particulièrement décisif en don-

nant la parole aux femmes jusque-là isolées et invisibles.

Au cours des dernières années, la cybergouvernance est devenue un domaine prioritaire pour de nombreux gouvernements, ce qui a abouti à la mise en œuvre de programmes qui font appel à l'informatique et à la télématique pour la prestation des services publics et la promotion de la transparence et de la responsabilisation. Au-delà de la mise à la disposition des populations de services publics et d'informations en ayant recours à des méthodes électroniques, la cybergouvernance s'attache à utiliser ces nouvelles technologies pour renforcer la participation de la population à la revitalisation des processus démocratiques et pour recentrer la gestion, la structure et le contrôle de l'administration publique afin de mieux servir l'intérêt public¹⁰⁷.

La cybergouvernance joue un rôle décisif dans l'exercice de la citoyenneté et dans la participation directe de la population aux activités des pouvoirs publics, deux éléments déterminants dans l'autonomisation des femmes et

La campagne de la « cinquième femme », qui s'est déroulée de novembre 2001 à février 2002, a été une campagne médiatique sur la violence à l'égard des femmes menée dans l'ensemble de la République slovaque. Elle a été menée conjointement par sept groupes de femmes. Le nom retenu pour la campagne venait de l'estimation selon laquelle une femme sur cinq a été victime de violence sexuelle. La campagne visait d'une part à sensibiliser le public, mais aussi à encourager les ONG à préconiser des mesures pour s'attaquer à ce problème et aider les victimes. Le site Web de la « cinquième femme » a été créé pour afficher des articles sur la violence à l'égard des femmes et faciliter les discussions en ligne. L'analyse des réactions que cela a suscité laisse apparaître que la

violence à l'égard des femmes est de plus en plus largement perçue comme une question pré-occupante et prioritaire dans le pays. L'utilisation des TIC

les besoins et les réalités que connaissent les femmes et d'y répondre. Cela exige des efforts de renforcement des capacités pour permettre aux femmes de faire confiance aux TIC et d'utiliser ces technologies comme moyen de partager leurs données d'expérience. Des modalités d'accès peu coûteuses doivent également être prévues pour les femmes. L'expérience a montré qu'il est important d'accompagner les mesures de sensibilisation sur l'Internet avec des moyens de communication plus traditionnels.

gnées, doivent faire appel aux formes multiples des technologies de l'information et des communications. Un mélange de technologies «traditionnelles» et nouvelles est souvent le choix le plus approprié. Les défenseurs de l'égalité des sexes ont recours à la radio, à la presse écrite, à l'Internet et à la vidéo de façon novatrice pour élargir la portée des technologies nouvelles. Dans bien des cas, la combinaison de

Stratégies pour combler le fossé numérique entre hommes et femmes

Utilisation des multiples formes des technologies de l'information et des communications

Les stratégies qui seront utilisées à l'avenir pour atteindre les femmes, en particulier dans les régions éloi-

la réalisation de l'égalité des sexes. Une gouvernance qui tient compte des sexospécificités nécessite la participation active et constructive des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions ainsi qu'une transparence et une responsabilisation accrues des pouvoirs publics.

Autonomisation des femmes dans des conditions de violence à leur égard

Un espace virtuel peut fournir des renseignements positifs sur la violence à l'égard des femmes et un endroit sûr où les victimes et les survivantes de la violence peuvent évoquer les expériences qu'elles ont vécues ou demander de l'aide. Pour pouvoir tirer parti de ces espaces, les femmes doivent avoir accès aux TIC et être en mesure de les utiliser. Pour que ces technologies constituent un moyen efficace de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes, il convient de déterminer

connue mais, faute de données, il est difficile de fournir aux décideurs des preuves factuelles sur la nécessité de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques, les plans et les stratégies en matière de TIC. Les généralisations excessives fondées sur des données invérifiables ne présentent qu'un intérêt limité.

L'une des recommandations formulées par la quarante-septième session de la Commission de la condition de la femme, en 2003, visait à intensifier les efforts pour établir des statistiques ventilées par sexe et par âge ainsi que des indicateurs sexospécifiques sur l'utilisation des TIC et les besoins dans ce domaine. Des données ventilées par sexe ne sont pas rassemblées de façon régulière aux échelons national, régional ou mondial. En conséquence, la fracture numérique entre hommes et femmes n'a toujours pas été mesurée et demeure invisible. Peu ou pas d'attention a été accordée aux questions

d'égalité des sexes dans les présentations normalisées des statistiques des TIC. C'est ainsi par exemple que la base de données statistiques de la Banque mondiale mise au point par le Groupe des données sur le développement, «ICT at a glance», classe les données par pays, mais sans ventiler aucun des indicateurs par sexe.

Voici quelques-uns des domaines dans lesquels une ventilation des statistiques et des indicateurs par sexe a été jugée nécessaire : accès et utilisation, contenu, emploi, éducation, examen des sexospécificités dans la politique nationale des TIC, représentation dans la prise de décisions et l'impact relatif des TIC sur les femmes et les hommes¹⁰⁸. Il est difficile d'obtenir pour les pays en développement des données sexospécifiques sur l'utilisation des TIC par pays. En conséquence, les statistiques existantes sur l'utilisation de l'Internet doivent être interprétées avec prudence¹⁰⁹. Dans les pays en dé-

veloppement où les femmes représentent une forte proportion des usagers, les populations ayant accès à l'Internet représentent une petite élite, ainsi qu'on l'observe au Mexique, aux Philippines et en Indonésie¹¹⁰.

Des indicateurs ventilés par sexe et qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes à l'échelon national sont nécessaires pour aider les décideurs à définir des objectifs et des recommandations en connaissance de cause. A l'échelon des projets, la collecte de données ventilées par sexe est indispensable pour déterminer si les femmes et les hommes tirent les mêmes avantages des projets et pour déterminer les mesures correctives qui s'imposent.

Rares sont les pays ou les régions qui rassemblent des statistiques sexospécifiques sur les TIC. Ceux qui le font sont dans l'ensemble ceux où la fracture numérique entre hommes et femmes est le moins marqué. Les États-Unis, le Canada, la région administrative spéciale de Hong-Kong en

postes qu'ils occupent et les changements qui interviennent dans le temps¹¹³. L'UIT a récemment entrepris un projet visant à rassembler et à analyser des informations sexospécifiques à la fois quantitatives et qualitatives obtenues de sources nationales et internationales. Ces informations, qui pourraient un jour être intégrées à une base de données, constitueront une source importante de statistiques ventilées par sexe pour les TIC¹¹⁴.

Les études de marché réalisées par un certain nombre de pays où le commerce électronique est déjà conséquent ou devrait le devenir constituent l'une des principales sources de statistiques et d'indicateurs sur les TIC ventilées par sexe dont on dispose actuellement¹¹⁵. Toutefois, les données provenant de ces sources concernent principalement l'utilisation de l'Internet et le comportement en ligne dans le cadre de l'analyse commerciale et des études de marché¹¹⁶.

Certains des travaux les plus intéressants et les plus marquants en matière de collecte de statistiques sur les TIC ventilées par sexe sont actuellement réalisés par la République de Corée. Depuis l'année 2000, le Centre coréen d'information «Korean Network

Information Center»¹¹⁷ a réalisé et publié des enquêtes trimestrielles sur l'utilisation de l'Internet, soit en moyenne

intéressent les femmes tout autant que les hommes.

Malgré l'importance des décisions de principe concernant les TIC à l'échelon national qui portent sur l'accès des femmes à ces technologies et l'usage qu'elles en font, la politique des TIC dans la plupart des pays n'accorde pas suffisamment d'attention aux considérations d'égalité des sexes. Par ailleurs, les efforts réalisés pour améliorer l'accès des femmes aux TIC et pour accroître la participation des femmes à la prise de décisions et à la gestion sont insuffisants. En 2001, une étude réalisée par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans six pays¹²¹ a porté sur la mise en place d'infrastructures de mise en réseau et de télécommunications, la facilitation du commerce électronique, la mise en va-

leur des 97 Twr des u 09fué11 -1.10(e1ides rt de)Tj-

conception des projets. Après avoir examiné en 2002 80 projets relatifs aux TIC, la Banque mondiale a conclu que les sexospécificités étaient rarement intégrées au stade de la conception et de la mise en œuvre du produit, souvent du fait que les donateurs ne de-

tine. Ces projets portaient notamment



Notes

¹ Rapport du Conseil économique et social pour 2000, par. 6.

² Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications de l'ONU, 2002, par. 2.

³ Organisation des Nations Unies, 2003a.

⁴ Organisation des Nations Unies, 2003c.

⁵ Gillian Marcelle, 2000.

⁶ Concepción Garcia Ramilo et Pi Villanueva, 2001, p. 6.

⁷ UIT, 2005.

⁸ Kerry S. McNamara, 2003, p. 3.

⁹ Ibid.

¹⁰ Groupe de travail sur l'égalité des sexes de la Commission des Nations Unies de la science et de la technique au service du développement, 1995.

¹¹ Natasha Primo, 2003, p. 11 et 12.

¹² Organisation des Nations Unies, 1995.

¹³ Ibid, domaine de préoccupation critique J, les femmes et les médias, objectif stratégique J.

¹⁴ Ibid, objectif stratégique J.1.

¹⁵ Organisation des Nations Unies, 2000a.

¹⁶ Ibid, IV, B 78) e) et D 100) b).

¹⁷ Conseil économique et social des Nations Unies, op. cit., par. 17.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications de l'ONU, op. cit., Mesures à court terme, point 7.

²⁰ Ibid, par. 1, 6 et 11.

²¹ Conclusions concertées sur la participation et l'accès

Public Administration, 2003), disponible sur <http://www.aspanet.org/source/communities/document Archive.cfm?section=Communities&CmtyId=160&ParlD=26>.

¹⁰⁸ Nancy Hafkin, 2003, op. cit.

¹⁰⁹ Nancy Hafkin et Nancy Taggart, 2001, op. cit.

¹¹⁰ Sophia Huyer et Swasti Mitter, 2003, op. cit.

¹¹¹ Michael Minges, 2003.

¹¹² Nancy Hafkin, 2003, op. cit.

¹¹³ UIT, 2005.

¹¹⁴ Ibid, «Principaux points abordés au cours de la réunion», p. 10.

¹¹⁵ Nancy Hafkin, 2003, op. cit.

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Voir <http://www.krnic.or.kr>.

¹¹⁸ Lenka Simerska et Katerina Fialova, 2004.

¹¹⁹ Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et PNUD (sans date) site Web des statistiques ventilées par sexe pour l'Europe et l'Amérique du Nord, disponible sur <http://www.unece.org/stats/gender/web/genstats.htm>.

¹²⁰ Nancy Hafkin 2002a, op. cit.

¹²¹ Australie, Japon, Inde, Malaisie, Philippines et République de Corée.

¹²² Concepcion Garcia Ramilo et Pi Villanueva, 2001.

¹²³ Sonia N. Jorge, 2001, op. cit.

¹²⁴ Nancy Hafkin, 2002a, op. cit.

¹²⁵ Maja Andjelkovic, 2003, *Talk to Her: a dialogue to action among young women in ICT*, rapport consultatif rendant compte des discussions en ligne, 24 octobre – 17 novembre 2003, organisées par l'Institut international du développement durable, disponible sur a

^u L'émission inaugurale à Fidji de femTALK 89.2FM a été diffusée en direct en mai 2004 depuis l'école secondaire St-Joseph à Suva. Voir <http://lyris.spc.int/read/messages?id=31083>.

^v Programme d'appui aux réseaux de femmes de l'Association for Progressive Communications (APC-WNSP), op. cit.

^w Vikas Nath, 2000.

^x http://www.piatazena.sk/engl/index_engl.htm.

^y Ibid.

^z Bessie Nyirenda, 2004.

^{aa} République de Corée, Ministère de l'égalité des sexes, 2002, *Study of women's informatization survey and index development*, déclaration de la République de Corée à la deuxième réunion ministérielle du CEAP sur les femmes, à Guadalajara (Mexique), 28 et 29 septembre 2002, disponible sur http://www.apec.org/apec/documents_reports/ministerial_meeting_on_women/2002.html, cité par Nancy Hafkin, 2003, op. cit.

^{bb} Angela Me et Marie Sicat, 2003.

^{cc} Lenka Simerska et Katerina Fialova, 2004, op. cit.

^{dd} Nidhi Tandon, 2004.

^{ee} Voir <http://www.un.org/womenwatch/daw/meetings/workshop/natmach-ict04/namibia-apr04.htm>.

Bibliographie

Bonder, Gloria (2002). *From access to appropriation: women and ICT policies in Latin America and the Caribbean*. Document présenté à la réunion du Groupe d'étude de l'ONU des technologies de l'information et des communications et leur impact et utilisation comme instrument de promotion et d'autonomisation de la femme organisée par la Division de la promotion de la femme à Séoul (République de Corée), 11-14 novembre 2002. Disponible sur <http://www>.

international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, «Virtual Seminar Series on gender and ICTs». Disponible sur <http://www.un->

upload/ad6d215b74e2a8613f0cf5416c9f3865/VAW_ICT_Drft1MARCH2005.pdf.

Koomson, George (1999). «Telemedicine in rural Uganda». *Afrique Relance*, vol. 13, n° 4, (décembre). Disponible sur <http://www.un.org/ecosocdev/geninfo/afrec/vol13no4/26musoke.htm>.

Krantz, Ann et Karen Nakamura (2002). «Helpful or harmful?: how innovative communication technology affects survivors of intimate violence». *Violence against Women On-Line Resources*. Minnesota: Minnesota Center against Violence and Abuse (Centre du Minnesota contre la violence et les abus). Disponible sur <http://www.vaw.umn.edu/documents/5survivortech/5survivortech.html>.

Kripalani, Manjeet, Pete Engardio et Steve Hamm (2003). «The rise of India». *Business Week Online*. 8 décembre 2003. Disponible sur http://www.businessweek.com/magazine/content/03_49/b3861001_mz001.htm.

Marcelle, Gillian M. (2000). *Transforming Information and Communications Technologies for gender equality*. *Gender in Development Monograph Series*, n° 9. Disponible sur <http://www.undp.org/gender/resources/mono9.pdf>.

_____ (2002). Les technologies de l'information et de la communication et leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin. Voir le rapport de la Conférence en ligne organisée par la Division de la promotion de la femme, disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/ict2002/online.html>.

McNamara, Kerry S. (2003). *ICTs, poverty and development: learning from experience*. Document de synthèse destiné au Symposium annuel du programme de l'information au service du développement, Genève, 9 et 10 décembre 2003. Washington, D.C. : Banque mondiale, Disponible sur http://www.infodev.org/PNUD.2.0r.t.deLe5.1htt1le,662j-07.821.TTc.681111u_____718tp:5_____ (t deLe.4911Gi[w/3hp5.5234TD68T3444Ttp768193.9.5(Da31

<http://www.ilo.org/public/english/support/publ/wer/index2.htm>.

Primo, Natasha (2003). *Gender Issues in the Information Society*. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Disponible sur http://portal.unesco.org/ci/en/file_download.php/250561f24133814c18284feedc30bb5egender_issues.pdf.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 1999. *Rapport mondial sur le développement humain, 1999 : une mondialisation à visage humain*. Disponible sur <http://hdr.undp.org/reports/global/1999/en/>.

Ramilo, Concepción García et Pi Villanueva (2001). *Issues, policies and outcomes: are ICT policies addressing gender equality?* Document présenté à la réunion du Groupe d'experts de la CESAP chargé d'examiner la politique en matière de technologies de l'information et des communications du point de vue de l'égalité des sexes, Bangkok (Thaïlande), 18 et 19 décembre 2001. Disponible sur <http://www.unescap.org/esid/GAD/Events/EGMICT2001/backgroundpaper.pdf>.

Siaciwena, R., editor (2000). *Case Studies of Non-Formal Education by Distance and Open Learning*. Vancouver, Colombie britannique: The Commonwealth of Learning et le Département pour le développement international du Royaume-Uni. Disponible sur <http://www.col.org/consultancies/00nonformal.htm>.

Simerska, Lenka et Katerina Fialova (2004). *Bridging the Gender Digital Divide: A Report on Gender and ICT in Central and Eastern Europe and the Commonwealth of Independent States*. Bratislava (République slovaque), PNUD/UNIFEM. Disponible sur http://web.undp.sk/uploads/Gender%20and%20ICT%20reg_rep_eng.pdf.

Slater, Don et Jo Tacchi (2004). *ICT Innovations for Poverty Reduction*. New Delhi: UNESCO. Disponible sur <http://www.bellanet.org/leap/docs/136121e.pdf?OutsidelnServer=no>.

Southworth, Cindy (2003). «Technology's dark side». *The Washington Post*, 8 juin 2003, p. B08. Disponible sur <http://www.ncdsv.org/images/TechnologyDarkSide.pdf>.

Spence, Randy (2003). *Information and Communications Technologies (ICTs) for Poverty Reduction: When, Where and How?* Ottawa: Centre de recherches

Publications

Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement

Les femmes et les migrations scn9 0 G1iale5894 SCN30. '5ations

Numéros antérieurs de Femmes en l'an 2000 et au-delà

<http://www.un.org/womenwatch/daw/public/w2000.html>

Les femmes et l'eau (février 2005)

De la manière de rendre plus sûr un environnement dangereux (avril 2004)

Femmes, nationalité et citoyenneté (juin 2003)

Étude sur le vieillissement des femmes (mars 2002)

Les veuves, des femmes ignorées, vouées à la solitude ou à l'exclusion (avril 2002)

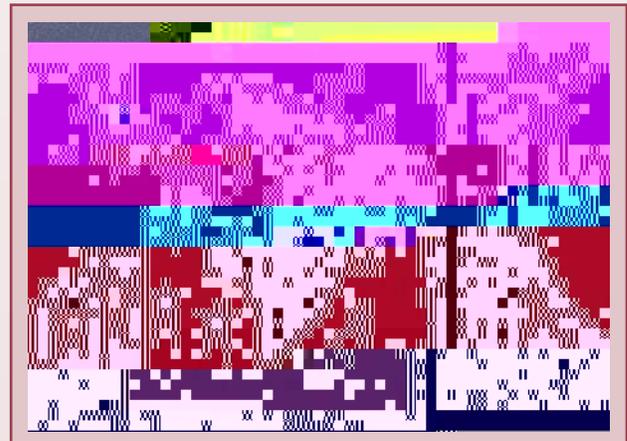
Integrating a gender perspective into United Nations human rights work (décembre 1998)

Sexual Violence and Armed Conflict: United Nations Response (avril 1998)

Women and decision-making (1997)

Women and the Information Revolution (1996)

The role of women in United Nations peace-keeping (1995)



L (), 1998, E S ()

Le présent numéro de Femmes en l'an 2000 et au-delà a été établi par la Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, avec Mmes Chat Ramilo, Nancy Hafkin et Sonia Jorge.

Division de la promotion de la femme